

Faits saillants

DU RAPPORT

Les accords de libre-échange : un levier de prospérité économique

Les accords de libre-échange sont cruciaux pour la prospérité économique du Canada. Le commerce est inscrit dans l'ADN de notre pays – plus de la moitié de la production industrielle canadienne est exportée. Parallèlement, 90 % des agriculteurs canadiens dépendent des exportations parce qu'ils produisent une plus grande quantité d'aliments que celle qui est consommée au pays.

Le libre-échange est également un catalyseur qui stimule la productivité et l'innovation. Des études ont établi un lien entre ces accords et une spécialisation accrue des procédés de production et une augmentation des économies d'échelle; la concurrence internationale favorise une plus grande efficacité de la productivité intérieure.

Le Comité sénatorial des affaires étrangères et du commerce international a entrepris son étude sur les accords de libre-échange en janvier 2016. Le rapport du comité formule neuf recommandations qui visent à renforcer l'économie par l'entremise du commerce et à accroître la transparence dans la négociation des accords internationaux.

Le commerce extérieur du Canada est régi par sa participation à l'Organisation mondiale du commerce et par les onze accords de libre-échange qu'il a négociés. Le plus important de ces accords, l'Accord de libre-échange nord-américain, est en vigueur depuis 1994 et a remplacé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui est entré en vigueur en 1989.

En 2016, le Canada a conclu deux nouveaux accords de libre-échange : l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et le Partenariat transpacifique (PTP). Toutefois, ces accords n'ont pas encore été mis en œuvre. De plus, l'avenir du PTP est incertain puisque trois jours après son entrée en fonction, le Président des États Unis, Donald Trump a annoncé que son pays allait se retirer de l'accord.

Le comité reconnaît que les accords de libre-échange ne sont toutefois pas des fins en soi. Le Canada doit s'assurer que les accords qu'il signe avantagent les Canadiens.

Après avoir entendu des témoignages d'experts pendant plusieurs mois, le comité a rédigé ce rapport pour guider le gouvernement fédéral dans la négociation des accords de libre-échange internationaux.

RECOMMANDATIONS CLÉS

Les accords de libre-échange sont parfois accueillis avec scepticisme par la population qui reste méfiante. Bien que le comité reconnaisse qu'un certain niveau de confidentialité soit nécessaire afin de mener des négociations commerciales, il est également important d'informer le public sur les risques et les avantages associés à un accord potentiel, et ce, de manière à favoriser un large consensus dans la population.

Une plus grande transparence permettrait également de s'assurer que le gouvernement rend compte de ses actions. La divulgation des raisons qui justifient un accord commercial donné aiderait les Canadiens à mieux évaluer si cet accord a atteint ses objectifs.

Le comité estime également que le gouvernement doit identifier des mesures pour aider les Canadiens à tirer profit d'un accord commercial proposé, de manière à en atténuer les impacts potentiellement négatifs avant sa ratification.

Ces mesures seraient publiées dans un document que le comité appelle « stratégie de mise en œuvre d'accords de libre-échange. » Le comité croit que de parler de manière plus générale de l'importance des accords commerciaux pour la prospérité économique du Canada contribuerait à améliorer la compréhension de ces accords et rehausserait la confiance du public à leur égard.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral publie une stratégie de mise en œuvre d'accord de libre-échange pour tous les accords commerciaux signés, et ce, avant leur ratification.

Avant même la signature d'un accord, les sénateurs estiment que les Canadiens devraient pouvoir exprimer leur point de vue et que gouvernement fédéral devrait en tenir compte lors de la définition du mandat de négociation. Il faudrait aussi encourager les Canadiens à formuler des commentaires tout au long du processus de consultation.

Ce processus permettrait également d'identifier des mesures à inclure dans le document sur la stratégie de mise en œuvre de l'accord de libre-échange.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral établisse un processus de consultation officiel au moment de définir le mandat de négociation. Celui-ci devrait être accessible à l'ensemble des Canadiens et des intervenants clés.

Le gouvernement fédéral doit rendre des comptes au Parlement, de même qu'aux Canadiens.

Afin de permettre aux parlementaires de jouer de manière efficace leur rôle de législateurs dans le cadre de la conclusion d'accords commerciaux internationaux, les sénateurs croient que le gouvernement fédéral devrait présenter des mises à jour régulières au Parlement sur les mandats de négociation et sur les progrès réalisés.

Le comité recommande que le gouvernement présente des rapports trimestriels au Comité sénatorial des affaires étrangères et du commerce international et au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes.

PROCHAINES ÉTAPES

Le comité continuera d'exiger une plus grande transparence de la part du gouvernement de manière à ce que les avantages et inconvénients potentiels de tout accord reçoivent l'attention nécessaire et puissent faire l'objet d'un débat éclairé, tant dans la population qu'au Parlement.

Le comité souhaite ainsi encourager le développement de politiques qui aideront les Canadiens à profiter de ces accords, dans un monde de plus en plus fragmenté et incertain.



#AEFA

LISEZ LE RAPPORT

Les accords de libre-échange : un levier de prospérité économique

<http://sen.parl.gc.ca/CommerceInternational>